

REPUBLIQUE FRANCAISE

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

PLACE DU THEATRE

85000 LA ROCHE-SUR-YON

ARRETE N°2024-A-032

**PORTANT DÉCISION DES SUBVENTIONS HABITAT PRIVÉ
A L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET OCCUPANTS**



LE PRESIDENT

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°24-2016 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 portant décision d'arrêt de projet du PLH 2017-2022,
Vu la délibération n°28-2016 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 approuvant les dispositifs d'aides à l'habitat privé dans le cadre du PLH 2017-2022,
Vu la délibération n°14-2017 du Conseil Communautaire du 23 mai 2017 portant adoption du PLH 2017-2022,
Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°14-2018 du 03 avril 2018, n°23-2019 du 17 décembre 2019 et n°32-2021 du 14 décembre 2021 approuvant les modifications des règlements des aides,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 octobre 2023 portant adoption du PLH 2023-2028,
Vu la délibération du Conseil Communautaire N°36-2023 du 12 décembre 2023 portant adoption des programmes d'aide à la destination des propriétaires privés dans le cadre du PLH 2023-2028
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6-2020 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président et au Bureau,
Vu la commission du 13 mars 2024,

ARRÊTE :

ARTICLE 1:

Au titre des aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération, une subvention est attribuée à 8 demandeurs, pour un montant cumulé de 43 295 € dont le détail est annexé au présent arrêté.

Le montant est réparti comme suit :

- Qualit'hab Propriétaires Occupants : 7 demandes pour un montant de 42 295 €
- Rénov'BBC : 1 demande pour un montant de 1 000 €.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la collectivité, imputation : Fonction 553 – Nature 20422, et Fonction 553 – Nature 65741.

En application des règlements d'attribution des aides, selon le détail joint en annexe, il est également proposé de :

- prononcer le retrait pour la demande suivante :
 - 2020-EA-095, au motif du renoncement à la subvention par le demandeur afin de ne pas être soumis à l'obligation d'occupation du logement pendant 6 ans.

Demande de subvention retirée.

- prononcer le retrait pour forclusion pour la demande suivante :
 - 2020-EA-033, au motif de demande de versement non intervenue dans le délai règlementaire des 3 ans.

Demande de subvention retirée.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération



PROPOSITIONS EN AGREMENT

Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Nom	Prénom	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant TTC de l'aide	Montant total	Intitulé de l'aide
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-052	BIGOT	Bérangère	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	20 154,10 €	6 275,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-061	SAÏDI	Pierrette	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	26 630,36 €	5 250,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-063	ABAUZIT	Geneviève et Bertrand	LA FERRIERE	PO	1	TM	18 433,95 €	7 500,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-002	HEDOU	Nicolas	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	13 793,45 €	6 270,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-003	MAUNY	Gaëlle	NESMY	PO	1	TM	4 400,95 €	2 000,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-004	SELIER	Karine	LA FERRIERE	PO	1	TM	18 393,56 €	7 500,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-009	FAUCHER	Josette et Roger	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	18 575,00 €	7 500,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO		dossiers proposés	7				logements concernés :	7	120 381,37 €	42 295,00 €	
Rénov' BBC	BBC - RFR rose	2023-BBC-049	GUITTOT	Marie-Line et Philippe	DOMPIERRE-SUR-YON	PO	1	RS	13 922,24 €	1 000,00 €	PAC - isolation des combles - chauffe eau thermodynamique
Rénov' BBC		dossiers proposés	1				logements concernés :	1	13 922,24 €	1 000,00 €	

8 dossiers proposés en agrément
8 logements concernés

134 303,61 € montant cumulé des travaux générés
43 295,00 € montant cumulé des subventions

